



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2014-448
12/06/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : participation des établissements d'enseignement agricole au programme l'Ami littéraire.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Services Régionaux de la Formation et du Développement
 Services de la Formation et du Développement
 Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat
 Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Résumé : la présente note de service précise les modalités de mise en œuvre du programme L'Ami Littéraire au sein des établissements d'enseignement agricole.

Description de l'action

Il s'agit d'organiser un projet culturel et artistique autour du programme l'Ami Littéraire proposé par la Maison des Écrivains et de la Littérature (MEL) et soutenu par le Centre National du Livre (CNL).

Ce programme consiste à découvrir une œuvre littéraire, en pluridisciplinarité, découverte qui fonde la rencontre avec l'auteur.

Objectifs

Cette action consiste à déployer les différentes dimensions d'un projet d'éducation artistique et culturelle centré sur la littérature contemporaine :

- 1 - choisir une modalité pédagogique **et** artistique pour aborder une œuvre littéraire (tous les genres sont concernés)
- 2 - préparer la rencontre avec le ou les auteurs comme un moment à investir pédagogiquement et artistiquement
- 3 - travailler en bidisciplinarité ou en pluridisciplinarité selon les œuvres choisies : si les professeurs d'éducation socioculturelle et les professeurs de lettres sont naturellement concernés par cette action, les professeurs-documentalistes, les professeurs d'histoire-géographie, les professeurs de langues peuvent également être associés ou à l'origine de l'action.

1- Modalités pédagogiques et artistiques

Les différentes modalités pour aborder l'œuvre littéraire sont au choix de l'équipe pédagogique engagée dans le projet. L'objectif est de travailler de manière concertée dans l'objectif de la préparation de la rencontre avec le ou les auteurs.

Ces modalités pourront, par exemple, prendre appui : (liste non exhaustive) :

- sur la semaine projet en classe de 3^{ème} : envisager la rencontre avec des auteurs de BD ou de littérature jeunesse comme une opportunité de lire, d'écrire, de dire et d'échanger dans un cadre intermodulaire ;
- sur les modules de la voie professionnelle : avec notamment, en classe de 2^{nde} professionnelle le module EG1 « langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde » et la réalisation d'un projet collectif (le projet socioculturel), en classes de 1^{ère} et de Terminale le module MG1, ou dans le cadre des enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) ;
- sur le module M1 en classe de baccalauréat technologique : s'appuyer sur les orientations définies par les enseignants de lettres et d'éducation socioculturelle pour approfondir les interactions lecture-écriture ou les interactions texte-image à partir de rencontres avec des auteurs, illustrateurs, des romanciers, des critiques ou scénaristes par exemple ;
- sur le module M22 en classe de BTSA: prendre appui sur le thème socio-économique et culturel pour déterminer le choix de l'auteur; considérer la rencontre avec l'auteur comme une situation de communication (inviter un auteur / animer un échange), faire pratiquer des exercices littéraires variés autour de l'œuvre choisie (pastiche, parodie, expansions..) et donner à entendre les productions lors de la rencontre.

2 - Mise en place de l'action

- La rencontre de l'auteur avec une classe est d'une durée de deux heures, chaque auteur peut effectuer deux rencontres maximum par jour, soit deux classes par jour.
- L'auteur propose une lecture de son œuvre (ou d'extraits de plusieurs de ses œuvres).
- La rencontre est motivée par la lecture et l'étude d'un ou plusieurs ouvrages de l'auteur.

- La rencontre est un moment investi pédagogiquement et artistiquement.

En plus d'un échange et d'une lecture proposée par l'auteur, elle peut comprendre par exemple : une lecture de textes produits par les jeunes et/ou une lecture d'extraits d'œuvres de l'auteur. Ces lectures font l'objet de présentations originales : lecture chorale, lecture en alternance, lecture en écho...

La rencontre peut être l'occasion dans le cadre de sa mise en œuvre ou de ses prolongements, d'une exploration des outils et des activités TICE : production multimédia, écriture collaborative, webquest ou clip de présentation de l'œuvre et de l'auteur choisis, activités orales destinées à être podcastées, exposition autour de l'œuvre choisie et/ou de l'auteur invité..

- L'accueil de l'auteur peut faire l'objet d'un partenariat entre une structure culturelle (médiathèque, théâtre, librairie de proximité...) et l'établissement.
- L'accueil de l'auteur peut également s'inscrire dans un événement plus large porté par l'établissement sur son territoire
- La Maison des Écrivains et de la Littérature suggère, si besoin, les participants vers le choix de l'auteur en fonction du projet. Des fiches auteurs ainsi que des notices bibliographiques et des parcours pédagogiques sont à disposition des participants sur le site de la MEL : <http://www.m-e-l.fr/> rubrique Écrivains / adhérents
- Chaque rencontre coûte en rémunération de l'auteur 194,60 euros TTC.

La prise en charge est de 50 % par la MEL et de 50 % par l'établissement ou la structure partenaire, soit une participation de 97,30 € de l'établissement pour une rencontre de deux heures.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont également co-financés.

3 - Valorisation

- La Maison des Ecrivains et de la Littérature, en lien avec les enseignants, assurera une mise en forme des textes produits par les jeunes afin qu'ils soient publiés dans un recueil numérique en ligne sur le site de la MEL : <http://www.m-e-l.fr/>, sur le site de ressources de l'éducation socioculturelle : <http://escales.enfa.fr/> et sur le site: <http://lettres-ouvertes.enfa.fr/>- La lettre électronique de la Maison des Ecrivains et de la Littérature consacrera un dossier à l'action.

4 - Inscription

- 1 – L'établissement télécharge le formulaire sur le site de la Mel : <http://www.m-e-l.fr/> Onglet : « Education Artistique » Rubrique « Ami littéraire / Présentation » **(disponible à compter du mois de juin 2014 jusqu'au 15 décembre 2014).**

Ce formulaire permet de préciser les demandes des enseignants et le cadre de la rencontre.

Pour les établissements scolaires, ce formulaire est à accompagner de la description sur papier libre du projet de l'enseignant afin que les motivations et les objectifs soient explicités.

- 2 – Le formulaire est ensuite envoyé à la MEL.
- 3 – La demande est étudiée au regard des objectifs énoncés.
- 4 – Si la demande est acceptée, l'établissement ou la structure reçoit une convention à remplir et à signer.
- 5 – Le calendrier de la rencontre et les modalités logistiques sont établis directement entre l'établissement scolaire et l'auteur, après transmission des coordonnées respectives.

C'est à l'auteur de prendre en charge ses frais de transport et/ou d'hébergement.

- 6 - Après la rencontre, c'est la MEL qui rembourse les frais engagés par l'auteur et qui le rémunère en note de droits d'auteur, avec déclaration à l'Agessa.
- 7 – L'établissement reçoit une facture pour la moitié du total (50 % de la rémunération et 50 % des frais de transport préalablement remboursés à l'auteur).
- 8 – A l'issue des rencontres, l'établissement s'engage à répondre au questionnaire-bilan envoyé.

5 - Quelques propositions autour du programme L'Ami Littéraire

Sur le site <http://lettres-ouvertes.enfa.fr/> rubrique « Initiatives », une liste non exhaustive d'exemples de séquences réalisées en établissement par des enseignants-es de lettres est proposée.

Le sous directeur des politiques de formation et d'éducation

Michel LÉVÊQUE

Vous souhaitez des renseignements complémentaires :

Sylvie Campario – inspectrice pédagogique de Lettres

sylvie.campario@educagri.fr

Claire Latil – animatrice du réseau national animation et développement culturel

claire.latil@educagri.fr - 05 63 49 43 75

Françoise Rossi - chargée de mission culture et éducation pour la santé à la DGER

francoise.rossi@educagri.fr - 01 49 55 53 33

Sophie Abellan, Maison des Ecrivains et de la littérature, chargée de L'Ami littéraire

ami.litteraire@maison-des-ecrivains.asso.fr - 01 55 74 01 53